cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joelle Daigneault
https://www.cadre21.org/membres/9e94214185db3d367515ba5a

Date d'obtention : 2024-09-25 16:09:49

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

L'importance de suivre les étapes d'intervention, notamment les 4 étapes permettant de guider les interventions.
La confiscation de l'appareil électronique, la différence dans les interventions lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivre le protocole afin de garder la ligne directrice des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas déroger du protocole, particulièrement s'il s'agit d'un acte malveillant, connaitre les limites d'intervention du cadre scolaire